



CIBLE

Pollution

Après une semaine d'hésitations, Ségolène Royal a fini par instaurer la circulation alternée dans Paris et sa proche banlieue. Enfin ! serait-on tenté de dire. Car si on peut comprendre que le ministre de l'Écologie ait voulu différer sa décision le temps de s'assurer de la véracité et de la gravité du pic de pollution, et afin de ne pas désorganiser la vie économique de la capitale, le déni et les polémiques auxquelles elle s'est livrée avec Anne Hidalgo sont inacceptables.

Réfuter la dimension « punitive » de l'écologie est une chose, ne pas prendre ses responsabilités en est une autre : de nombreuses études montrent en effet que, chaque année, la pollution est à l'origine de milliers de décès et d'une recrudescence de maladies chroniques. Il incombe donc aux pouvoirs publics de prendre les mesures qui s'imposent sur le court et le long terme – même si elles sont impopulaires – pour en limiter les dégâts et les éviter.

Cette affaire confirme que, depuis son arrivée à l'Hôtel de Roquelaure, Ségolène Royal est plus soucieuse de la gestion de sa carrière que d'écologie. Un comportement qui laisse mal augurer de la réussite de la conférence de Paris sur le climat de décembre prochain.

« l'État islamique »

Un califat sans frontière

p. 6-7

États-Unis

Amendes
américaines

p. 4

Arctique

Paix
blanche

p. 5

Rédaction-administration

38, rue Sibuet - Boite no 13

75012 Paris

Tél : 01 42 97 42 57

Dir. publication : Y. Aumont

Com. paritaire :

05 14 - G 84 801

ISSN 0151-5772

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Pollution

P 2 : Tribune libre - Quand l'immigration sera-t-elle une question politique ?

P 3 : Allemagne - À quoi tout cela sert-il ?

P 3 : Écho des blogs : L'Allemagne attaque

P 4 : États-Unis - Amendes américaines

P 5 : Arctique - Paix blanche

P 5 : Brèves : Italie, Lesotho, Népal, Thaïlande, Roumanie

6/7 : « l'État islamique » - Un califat sans frontière

P 8 : Promenades - Conversations d'un péripatéticien

P 9 : Idées - Le testament intellectuel de Jean-François Mattéi

P 10 : Bossuet - L'aigle face au soleil

P 10 : Grand Siècle - Louvois

P 11 : Congrès de la NAR - Mercredis de la NAR -

P 12 : Éditorial - Brumes et brouillards par Bertrand Renouvin

Communiquer avec la NAR

info@nouvelle-action-royaliste.fr

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

<http://archivesroyalistes.org>

<http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Tribune libre

Quand l'immigration sera-t-elle une question politique ?

À la lecture de deux articles publiés récemment, « *Moderne brigadistes* » (n° 1070) et « *Le ministère de la peur* » (n° 1067), je me permets de proposer quelques éléments de désaccord.

L'intégration des musulmans n'est pas un processus « lent mais sûr ». La question de l'immigration depuis quelques décennies et aujourd'hui de l'islamisme et du djihad est suffisamment compliquée et multifforme (culturelle, sociale, économique, géopolitique, historique, religieuse, écologique) pour qu'on puisse se concéder l'audace de la traiter avec la complexité qu'elle mérite. Alors qu'elle ne crée souvent qu'un exutoire aux pulsions les plus douteuses ou, à l'opposé, une culpabilité et une flagellation paradoxalement confortable puisqu'elle nous assure de nous situer dans le camp du bien.

La comparaison entre les Français enrôlés dans différentes guerres internationales et les frères Kouachi, qui s'engagent, petite nuance, dans une guerre contre la France et sur son sol me semble hasardeuse, voire discutable. Par ailleurs, dézinguer une rédaction entière à la kalachnikov se justifierait par « le chômage et la misère sociale » qui concerne, rappelons-le, la population française dans son ensemble depuis quelques années et spécifiquement depuis la crise qui sévit depuis 2008.

Il s'agirait également de « déculpabiliser les pays d'origine ». Si la France coloniale puis post-coloniale détient sa part de responsabilité, doit-on pour autant en exonérer les pays d'émigration ? Il existe une obligation d'accueil pour les pays européens. (1) Il serait tout aussi légitime de se demander pourquoi des migrants quittent des pays qui, pour la plupart, bénéficient d'aides publiques internationales au développement. La corruption qui mine la vie publique dans de nombreux pays africains, la mainmise de la Chine, des grands groupes internationaux

en Afrique ne sont que très rarement des sujets pour les politiques ou les médias. Pour eux, les migrants ne sont que les victimes de pays d'accueil « insuffisants et égoïstes » mais jamais de l'incurie des pays d'émigration. Alors que tout le monde est coupable ou plutôt que personne n'est innocent. Les droits de l'homme peuvent-ils, seuls, fonder une politique ?

L'immigration n'est plus, depuis les années 80, une immigration de travail mais une immigration de peuplement, c'est un fait et non un jugement. Fruit de décisions du patronat français (CNPFP) dès les années 60, dénoncées par le PCF, pour favoriser une main d'œuvre plus malléable et des salaires faibles, puis du regroupement familial, décision également prise par la droite (Giscard) dans les années 70, elle est aujourd'hui préconisée par Terra Nova (think tank du PS) pour un métissage programmé de la société française. Elle répond également en cela à plusieurs demandes non clairement formulées par les politiques et les médias parce qu'elles ne relèvent pas franchement d'un humanisme universel : une nouvelle catégorie d'électeurs pour la gauche (qui a abandonné la classe ouvrière), une masse prolétarisée plus importante qui maintient des salaires vers le bas, une idéologie internationaliste. C'est pourquoi une politique d'immigration et un débat sur l'intégration est un tabou pour la gauche (aujourd'hui libérale) comme pour la droite et se focalise sur ses attributs comme le voile. Par ailleurs, les engagements supra nationaux de la France (Cour de justice de l'Union européenne et Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme) règnent en maître. Donc la cause est entendue, le débat est clos.

Sauf que... la France doit maintenant se confronter à l'islamisme (au sens de projet politique) et au djihadisme. Et donc à ses propres contradictions puisque certains Français développent un rejet des valeurs jusqu'à aujourd'hui fondatrices des croyances occidentales : droits de l'homme contre violence sans limite, droits des femmes contre voile intégral, hypertrophie du religieux contre laïcité. Les djihadistes sont-ils des loups solitaires ou des jeunes volontaires immergés dans une nébuleuse salafiste ? Ont-ils des profils civils divers ? Combien sont-ils réellement ? À combien se monte par an le nombre des nouveaux convertis ? Les chiffres sont rares, la DCRI maintient, pour des raisons évidentes de sécurité, de nombreuses informations secrètes. Si la réalité de l'islamisme en France en Europe est extrêmement difficile à appréhender, nier son infiltration et celle du salafisme dans nos banlieues et grandes villes (« le fantasme d'une cinquième colonne (...) ») relève d'une dangereuse pusillanimité.

Affirmer par ailleurs que « la France devra réintégrer ces djihadistes dans la communauté nationale, que cela plaise ou non » signifie donc imposer par la force un humanisme extrême (noter l'oxymore) ? La « compréhension » n'attendrira pas les radicalisés qui n'y verront qu'un signe de faiblesse dans un combat qui, pour eux, est d'essence beaucoup plus primitive (dans le sens anthropologique du terme), séculaire et vitale. Leur culture intègre la violence comme une composante incontournable de la nature humaine et essentielle à la constitution d'un groupe ou d'une civilisation. Nous ne nous confrontons pas à armes égales en protégeant des individus au nom de droits de l'homme qu'ils ne respectent pas et surtout refusent de concevoir.

Certes, la journée du 11 janvier a rassemblé. Mais après l'émotion, la société française fait toujours face à des fractures et contradictions qui n'en sont que plus aiguës.

F. R.

(1) Répondant au droit européen basé sur la charte des droits de l'homme de 1948.

À quoi tout cela sert-il ?

Les chiffres de l'excédent du commerce extérieur allemand ont de quoi faire rêver tous les autres membres de l'UE et plus encore ceux de la zone euro.

Ah ! L'Allemagne, ses excédents budgétaires et commerciaux, sa vitalité industrielle ! Mais aussi, sa croissance en berne, sa consommation intérieure atone, ses investissements en chute. Deux séries de chiffres.

L'excédent budgétaire pour le premier semestre 2014 était de 16 milliards d'euros, soit 1,1 % du PIB. Pour l'année 2014, **l'excédent commercial** est de 217 milliards, en hausse de 15 % par rapport à l'année d'avant. L'excédent avec la zone euro (n') est (que) de 2,8 milliards en hausse de 5 % tout de même et même de 10 % avec l'UE hors zone monétaire unique. **Dernier élément**, les exportations représentent 51 % du PIB ultra-rhénan, une situation inédite pour une puissance de cet ordre. Voilà qui fait tant plaisir à nos économistes médiatiques qui nous serinent qu'il faut faire de même.

Évidemment, l'Allemagne engrange des surplus qui lui permettent d'envisager *a priori* avec confiance l'avenir d'un peuple vieillissant dont les besoins vont augmenter continuellement dans les années qui viennent.

Pourtant, les investissements publics sont en berne et l'excédent budgétaire à un prix. Plus exactement un coût social important. D'abord parce que les

salaires sont longtemps restés au mieux stables et que le développement des sous-emplois a créé des poches de pauvreté qui vont être très mal aisées à résorber, pour peu qu'il y ait pour cela une volonté politique qui n'est guère évidente pour le moment. La marche forcée à l'équilibre budgétaire empêche jusqu'à l'entretien de nombre d'infrastructures qui vont se révéler de plus en plus coûteuses à remplacer, ce qui devra pourtant être fait.

Outre le souci que cela pose aux autres pays européens, ce dont Madame Merkel se moque bien, il y a un effet pervers dans le déplacement des investissements productifs du territoire allemand vers d'autres zones, comme les États-Unis.

C'est pourquoi la classe politique allemande est si favorable au désastreux projet de traité transatlantique. Tout cela procède tout de même d'une vision assez courte de l'avenir, le peuple allemand risque de payer fort cher une politique qu'il a majoritairement soutenue dans les urnes.

Les partenaires de l'Allemagne protestent timidement tant l'hégémonie de notre voisin est importante et les esprits gagnés à son système.

Jusqu'à quand ?

Charles GUÉMÉNÉ

L'Allemagne attaque

Les pressions sur le gouvernement grec ne cessent de s'intensifier. Berlin attaque, directement ou par médias interposés. La Commission suit. François Hollande entérine. Pour eux tous, le dispositif ultra-libéral doit écraser toute décision démocratique non conforme.

Voleurs, menteurs, irresponsables, les Grecs sont en outre de grossiers personnages. La preuve : le doigt d'honneur adressé en 2013 par Yanis Varoufakis, ministre des Finances, à la vertueuse Allemagne. Preuve attestée par une vidéo diffusée le dimanche 22 mars sur la chaîne publique ZDF. Trois jours plus tard, on apprenait que le **mensonge** était du côté allemand ! Le doigt de Yanis Varoufakis, c'était un montage, à des fins de manipulation. Sur le site du *Figaro* (1), on apprend que « *M. Böhmernann [a expliqué] en détail comment ses équipes ont ajouté le doigt, début février, et sont allées jusqu'à ajuster les ombres créées par le geste, pour plus d'authenticité.* » Bravo, la chaîne publique !

La Commission, quant à elle, vise beaucoup plus qu'un ministre : les Grecs victimes de la crise. Syriza avait annoncé pendant la campagne humanitaire le vote d'une loi humanitaire qui a effectivement été présentée au Parlement. Or la directrice des Affaires économiques et financières de la Commission a exigé que le gouvernement retire son projet. Pourtant, le projet sur « l'urgence humanitaire » avait été accepté par l'Eurogroupe... Dans *La Tribune* (2) Romaric Godin explique la manœuvre de la Commission : « *elle avoue indirectement que son but est d'affaiblir le gouvernement. La stratégie européenne n'est donc pas seulement une stratégie basée sur une soi-disant « rationalité*

économique » et encore moins sur une pseudo-« moralité » liée au remboursement de la dette, c'est une stratégie politique de démolition du nouvel exécutif grec. Ce que l'on vise, c'est bien le rêve éveillé qu'avait fait en février un responsable de Berlaymont qui exigeait de « nouvelles élections » en Grèce. » Échec à Bruxelles : le projet de loi a été adopté par la Vouli.

Hélas, ces combats tactiques ne permettront pas de desserrer l'étau. À l'offensive antidémocratique des organes européistes, Jacques Sapir (3) suggère d'apporter une réponse politique : « *Il est clair que si le gouvernement grec annonçait à ses partenaires qu'il accepte le contrôle des capitaux [proposé par l'Eurogroupe] mais qu'il le double d'une « réquisition » de la Banque centrale pour faire face à la pénurie de liquidités, cela provoquerait un choc politique majeur.* » Puis il explique comment ce choc peut conduire la Grèce à quitter la zone euro pour retrouver sa liberté d'action et sortir de la crise. Espérons !

Jacques BLANGY

(1) <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/03/18/97002-20150318FILWWW00516-un-presentateur-tv-allemand-confesse-avoir-truque-une-video-de-varoufakis.php>

(2) <http://www.latribune.fr/economie/un-ion-europeenne/grece-ce-que-revele-le-refus-de-bruxelles-de-traiter-l-urgence-humanitaire-461789.html>

(3) <http://russeurope.hypotheses.org/3642>

Amendes américaines

On peut reprocher beaucoup de choses au système américain mais pas sa cohérence. En effet, de l'industrie, à l'armée, en passant par la justice tous doivent obéir à l'impératif du rendement.

Actuellement, le scandale de Ferguson éclate au grand jour dans la presse américaine.

Toute l'administration de la ville, de l'exécutif au judiciaire avait décidé d'augmenter ses revenus par le recours aux amendes. Les délinquants concernés par cette augmentation des taxes étaient surtout des Afro-américains, la population la plus concernée par la criminalité. Les demandes étaient si importantes que certains policiers ont fait l'objet de mesures disciplinaires parce qu'ils n'avaient pas émis les vingt-huit procès verbaux requis en un mois.

Les officiers étaient en compétition. Ils se mettaient au défi de mettre le plus d'amendes possibles sur un seul service. Le gagnant était un policier qui était parvenu à sanctionner quatorze infractions en une seule ronde. C'est ainsi que lorsque les revenus de la ville de Ferguson ont excédé les deux millions de dollars en 2012, le chef de la police a envoyé un mail interne félicitant ses troupes par un « Génial ! Merci ! »

La police n'était pas la seule impliquée. Les juges de proximité affirmaient également que l'accroissement des recettes devait être la priorité des tribunaux. Le directeur financier de la ville disait en 2011 qu'ils étaient parvenus à leur but grâce à la coopération du chef de la police, du bureau du procureur et du greffier. En 2015, la ville prévoyait que les amendes atteindraient 23 % du budget total

de la ville. La police et la justice n'assuraient plus la sécurité des citoyens mais le transfert de l'argent des poches des Afro-américains vers les caisses de l'État.

Le département de la Justice américaine s'est saisi de l'affaire et pousse des cris d'orfraie d'autant plus légitimes que les excès visaient avant tout la population noire. Cependant, cette déviance n'est pas propre à la ville de Ferguson ; c'est tout le système judiciaire américain qui doit être remis en cause.

Ainsi, depuis 2012, les banques américaines et étrangères se sont acquittées de près de cent milliards de dollars. Les revenus de ces amendes sont partagés entre le département de la Justice et les États. Cela donne lieu à des conflits entre l'administration centrale et les élus locaux. Le gouverneur de New York s'est sérieusement querellé avec le procureur de l'État sur la manière de dépenser les 613 millions recueillis grâce à l'amende payée par JP Morgan Chase, l'an dernier. Les élus locaux républicains veulent que cette somme serve à réduire la pression fiscale. D'autres préféreraient qu'elle serve à financer les grands travaux, pour relancer l'économie.

Prenons l'exemple de l'amende versée par BNP Paribas en 2014. Les 8,9 milliards de dollars sont arrivés dans les caisses de l'État de New York. De ce montant, 2,2 milliards ont été versés au budget général de la capitale de l'État, Albany. Un

revenu équivalent a été versé au bureau du procureur de Manhattan pour couvrir la violation par BNP Paribas de la loi de l'État de New York. Sur cette portion, 449 millions ont été conservés par le procureur pour lutter contre la criminalité. Son budget a quintuplé. Cet argent sert par exemple à renouveler les équipements informatiques dans les tribunaux et les bureaux de police ou encore à installer un réseau de caméras de vidéo surveillance et à le connecter à la police locale ainsi qu'aux agences fédérales.

La portion des amendes conservées par l'État fédéral varie selon la nature des fraudes. Elle dépend également des négociations opérées avec la banque condamnée. Le département de la Justice doit verser sa part dans un fonds qui finance une partie de son travail et celui d'autres agences de police fédérales. Parmi celles-ci on compte le Federal Bureau of Investigation (FBI), le Drug Enforcement Administration (DEA) (1) ou encore l'United States Marshals Service dont les agents sont chargés de faire appliquer les décisions de justice.

Il est scandaleux que des forces de police locales utilisent comme bouc-émissaires des Afro-américains qui sont déjà des populations défavorisées mais il est tout aussi révoltant de voir les États-Unis jouer les gendarmes du monde, pénalisant nos banques européennes pour assouvir leur soif d'hégémonie alors que les crimes commis, comme la violation

d'embargo ne se passait pas sur son territoire ; et n'était pas reconnue comme un crime par les États impliqués. Le département de la Justice a ainsi triplé son budget cette année au prix de notre stabilité économique.

Ce système viole les plus grands principes des finances publiques. La règle de non-affectation des recettes interdit l'utilisation d'un revenu déterminé pour le financement d'un revenu déterminé. Toutes les dépenses d'un budget doivent être couvertes par la masse commune des recettes. Elle complète la règle de non-compensation qui interdit de faire figurer au budget une somme nette, résultat d'une compensation entre les recettes et les dépenses.

En France, lorsque nous réglons nos amendes, nous les adressons au Trésor Public qui intègre les sommes au budget national. Il n'y a aucun lien direct établi entre le budget du ministère et les recettes perçues par les tribunaux et la police.

La population se lève pour se plaindre des excès de la police de Ferguson mais personne n'ose se dresser contre Benjamin M. Lawsky, le superintendant des services financiers américains. Un investisseur privé confiait à *Newsweek* « que la marge de manœuvre contre cet homme est très limitée. Alors que lui-même a beaucoup de pouvoirs. »

Effectivement, en plus de l'amende considérable que BNP a payée, ils ont dû également se séparer de treize de leurs employés, mettant à mal la stabilité de la banque.

Alors que les États-Unis prônent la libre concurrence, la liberté des marchés et l'ouverture des frontières, il semblerait que leur politique se résume en une phrase : « Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. »

Yvonne RICHTHOFEN

(1) La DEA lutte contre le trafic des stupéfiants.

Paix blanche

Le réchauffement climatique ouvre l'océan Arctique à toutes les convoitises. La France et l'Union européenne en sont largement exclues.

Il y a six ans, le 18 mars 2009, Michel Rocard était nommé à 78 ans ambassadeur de France chargé des négociations sur les pôles Arctique et Antarctique. En dépit de ses 84 ans, il reste la référence en la matière. Vieil admirateur du « modèle scandinave », comme Premier ministre il avait été l'un des auteurs du protocole de Madrid qui protégeait l'Antarctique de l'exploitation économique et renforçait le statut international du « sixième continent » consacré par le traité de 1959. L'Arctique est une toute autre affaire et sa mission a été une suite de frustrations.

La France ne peut jouer ici la carte multilatérale : en effet l'Arctique est un océan et non une terre ferme. Le droit de la mer tel qu'agréé dans la convention internationale de Montego Bay (1982) s'y applique. Quoique son interprétation diffère d'un État à l'autre, chacun admet qu'il constitue la base de tout partage des eaux (et des glaces). Ce qui signifie que seuls les États riverains y ont une légitimité. Les projets d'autorité internationale sous prétexte de la protection de l'environnement et de la biodiversité sont systématiquement déboutés par les intéressés qui entendent se réserver l'Arctique comme leur chasse gardée. C'est ce constat qui a rendu M. Rocard de plus en plus amer. Au titre de la France, il n'occupe qu'un strapontin au Conseil de l'Arctique, sans droit de parole ni de vote ! C'est pire encore pour l'Union européenne qui n'a même pas accès à la salle n'étant pas reconnue à ce jour comme observateur.

Les cinq « copropriétaires » exclusifs sont les États-Unis qui vont prendre la présidence du Conseil à la prochaine réunion le 25 avril, le Canada qui exerçait la présidence actuelle, la Norvège, le Danemark et la Russie - laquelle possède à elle seule au moins la moitié du champ territorial ! Une stratégie diplomatique alternative consiste pour les pays extérieurs à nouer des coopérations avec ces cinq permanents. On pourrait penser que le Danemark étant membre de l'Union européenne, c'est par Copenhague qu'il faut commencer. Erreur : le Danemark n'est à la table du Conseil arctique qu'au titre du Groenland lequel territoire est depuis 1984 sorti du cadre de l'UE ! Autonome depuis 2008, il évolue à marches forcées vers l'indépendance, sur le modèle de l'Islande qui fut danoise de 1385 à 1944. Tentée par l'adhésion à l'UE après la banqueroute de ses banques en 2008, Reykjavik passée à droite en 2013 vient de retirer sa demande le 12 mars 2015. Mauvais signe pour l'UE ! La Chine a commencé à y planter ses jalons.

Autre piste possible : le Québec, comme le rappelait récemment à Paris son Premier ministre. Le Canada dans son ensemble est, après la Russie, la seconde puissance majeure de l'Arctique en termes de superficie et d'accès. Mais l'enjeu dépasse de loin ses moyens. Le voisin nord-américain pourrait bien se substituer mais Washington fait semblant de ne pas s'intéresser de près au dossier en dehors de l'Alaska et de sa dernière base de la guerre froide, Thulé au Groenland (Keflavik en Islande a été

fermée en 2006). Canadiens et Québécois s'abritent derrière la promotion des populations autochtones Inuit (le terme d'esquimaux est désormais banni) qui se sont déjà vues accorder les territoires autonomes du Nunavut (ex-Territoires du Nord-Ouest) et du Nunavik (ex-Nouveau-Québec). La présidence canadienne 2013-2015 du Conseil a d'ailleurs été exercée par le représentant du Nunavut. Une nouvelle source de rivalité est pourtant sous-jacente entre Québec et Ottawa dans la mesure où l'ouverture de la route du Nord permettrait de contourner le Saint-Laurent par la baie d'Hudson. De quoi nous faire regretter deux fois nos « arpentés de neige ». (1)

Restent la Russie et la Norvège partagés entre coopération (accords sur la mer de Barents en 2010 et sur le Spitzberg) et confrontation (depuis la crise ukrainienne aux dires de l'ex-Premier ministre norvégien Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'Otan depuis 2014). Les perspectives pour les intérêts français sont clairement côté russe où Total a joué un rôle précurseur. Moscou en effet manque de ressources pour mettre en valeur ses incomparables atouts énergétiques et maritimes. La Chine est à l'affût en Sibérie et dans l'Arctique vides d'hommes. Pékin, Séoul, Tokyo, Singapour ont obtenu un statut d'observateur au Conseil arctique, car il y va de leurs principales routes commerciales à venir. Bruxelles fait antichambre.

Yves LA MARCK

(1) Réaction de Voltaire au traité de Paris de 1763 qui abandonnait le Canada français.

Italie

Le 10 mars : L'Union monarchiste italienne (UMI) réclame l'abrogation de l'article 139 qui stipule que depuis l'abolition de la monarchie italienne en 1946, la Constitution de la République ne peut être modifiée. L'abrogation de cet article permettrait un référendum sur la question monarchique dans le pays.

Lesotho

Le 12 mars : Les élections législatives n'ont pas permis de dégager une majorité au parlement pour le parti au pouvoir ou l'opposition, chacun recueille 46 et 47 sièges. Le roi **Letsie III** a demandé qu'un gouvernement de coalition soit formé rapidement.

Népal

Le 12 mars : Le mouvement monarchiste *Rastriya Prajatantra Party Nepal* a commencé les négociations avec sa faction dissidente républicaine *Rastriya Prajatantra Party* pour une fusion des deux partis. Fusion qui a provoqué une autre scission de la ligne dure monarchiste du *RPP N* qui accuse le mouvement de soutenir désormais le principe d'une République couronnée contre le retour définitif de la monarchie constitutionnelle.

Thaïlande

Le 12 mars : Les parents de l'ancienne princesse héritière de Thaïlande ont été condamnés à deux ans et demi de prison pour avoir diffamé la monarchie siamoise.

Roumanie

Le 14 mars : La famille royale de Roumanie passera pour la première fois les fêtes orthodoxes de Pâques en République de Moldavie. En février, les autorités moldaves ont sollicité la famille royale afin qu'elle transmette à Bruxelles une demande de candidature afin de pouvoir intégrer l'Union européenne.

Frédéric de NATAL

Un califat sans frontière

Directeur de recherches au CNRS, historien de l'islam contemporain, **Pierre-Jean Luizard** a séjourné plusieurs années dans la plupart des pays arabes du Moyen-Orient, particulièrement en Syrie, au Liban, en Irak, dans le Golfe et en Égypte où il a notamment étudié le chiisme et les expressions populaires de la religion musulmane.

Royaliste : En quoi « l'État islamique » est-il une revanche de l'histoire ?

Pierre-Jean Luizard : La crise actuelle au Moyen-Orient est d'abord celle de la légitimité des États, et notamment des États qui ont pour point commun d'être des créations coloniales : c'est le cas de l'Irak, de la Syrie, du Liban et de la Transjordanie.

Un certain nombre d'événements montrent que 2014 est l'année où tout a basculé. En janvier 2014, la ville de Falloujah, qui est à 60 km à l'ouest de Bagdad, tombe entre les mains de « l'État islamique ». L'événement n'a pas ému outre mesure les autorités de Bagdad alors qu'il est apparu au fil des mois que la ville ne pouvait être reprise. Les choses se sont précipitées le 10 juin : Mossoul a été conquise par « l'État islamique » pour des raisons qui avaient été ignorées par les grands médias et par les différentes factions politiques irakiennes.

Royaliste : Que s'est-il passé ?

Pierre-Jean Luizard : Le gouvernement central de Bagdad, dominé par des partis chiites, avait été prévenu depuis plusieurs mois de l'installation de

cellules dormantes de « l'État islamique » à Mossoul qui est la seconde ville d'Irak avec deux millions d'habitants. C'est une ville arabe sunnite - avec des minorités chrétiennes intra muros et alentours - qui est très proche des zones kurdophones. Les chefs de la sécurité irakienne à Mossoul, majoritairement chiites, avaient prévenu le gouvernement, mais aussi les dirigeants kurdes qui, dans un contexte de très grande tension avec Bagdad, avaient « offert leurs services » pour contrer toute attaque des djihadistes. Cette offre a été repoussée par le gouvernement central, qui soupçonnait les Kurdes de vouloir occuper les régions arabo-kurdes disputées. Certains dirigeants kurdes se sont alors adressés à « l'État islamique » et ont passé le marché suivant : les Kurdes ne s'opposeront pas à l'offensive djihadiste sur Mossoul et il y aura répartition des territoires « récupérés » sur l'armée irakienne. Mossoul, la plaine de Mossoul et une grande partie de la province d'Al-Anbar devaient revenir à « l'État islamique » ; les Kurdes devaient prendre le contrôle de Kirkouk et d'une partie de la province de Diyala. C'est cet accord qui a permis l'offensive fulgurante de « l'État islamique » : ce ne fut pas une vic-

toire militaire, mais le résultat de l'effondrement de l'armée irakienne et de l'incapacité du gouvernement de Bagdad à s'opposer aux djihadistes qui avaient à ce moment pour objectif de prendre Bagdad - où vécut le dernier calife arabe.

Royaliste : Tous les Kurdes étaient-ils favorable à l'accord que vous évoquez ?

Pierre-Jean Luizard : Non. Les dirigeants du Kurdistan ne sont pas unis : à Erbil, c'est le parti démocratique du Kurdistan de Barzani qui domine et à Sulaymānīyah, c'est l'Union patriotique du Kurdistan de Talabani. Le marché avec les djihadistes a été passé par Barzani alors que les proches de Talabani s'y sont opposés, préférant un accord avec Bagdad. Lorsque les djihadistes sont arrivés à 30 km de Bagdad, il y a eu mobilisation des milices chiites pour appuyer l'armée irakienne et les Kurdes de Talabani se sont solidarisés avec les milices chiites pour prendre en tenaille « l'État islamique ». Par ailleurs, les Kurdes de Barzani ont rompu leur accord avec les djihadistes qui ont dû se contenter des zones arabes-sunnites qu'il avait déjà conquises.

Royaliste : Pourquoi dites-vous que la prise de Mossoul, de

Tikrit et d'autres villes sunnites n'a pas été une victoire militaire ?

Pierre-Jean Luizard : La chute de Falloujah, de Mossoul et de Tikrit a été le résultat d'un mécontentement arabe sunnite de plus en plus prononcé face à la politique autoritaire d'exclusion de la communauté arabe sunnite par le gouvernement chiite de Nouri al-Maliki. Les Arabes sunnites d'Irak ont d'abord boycotté les institutions politiques fondées en 2003 par les Américains qui promouvaient des hommes politiques sur des bases d'appartenance communautaires. En quelques mois, les partis politiques qui étaient transcommunautaires - par exemple les communistes - ont disparu et laissé la place à des partis religieux (les chiites) ou nationalistes (les Kurdes). Or les Arabes sunnites avaient presque toujours dirigé à Bagdad depuis l'origine de l'islam : il en était ainsi à l'époque ottomane face à la Perse chiite, puis après la fondation de l'État irakien par les Britanniques.

En 2003, il y a eu un fort traumatisme, qui s'est d'abord manifesté de façon minoritaire par un terrorisme anti-chiite meurtrier, puis par des insurrections majeures - ainsi celle de Falloujah reprise par les Américains au prix de dizaines de milliers de morts en 2004. Les sunnites ont boycotté les institutions parce qu'ils voyaient bien qu'on était promu sur

une base démographique et non pas démocratique - ce qui ne leur laissait aucun espoir puisque les Arabes sunnites représentent 20 % de la population irakienne. Ils étaient donc condamnés à être une minorité marginalisée et sans ressources puisqu'ils sont les seuls à ne pas avoir de pétrole dans leur zone.

Royaliste : Les Américains ont aussi joué un rôle...

Pierre-Jean Luizard : À partir de 2005-2006, les Américains ont mené une politique de clientélisation avec les Conseils de réveil qui consistait à payer et à armer les anciens insurgés pour qu'ils se retournent contre Al-Qaïda. Puis les Américains sont partis et quand le pouvoir a été remis à des Irakiens, Nouri al-Maliki a dit tout de suite qu'il n'était pas question d'intégrer aux forces armées irakiennes plus de 20 % des Conseils de réveil - ce qui conduisait les anciennes élites militaires sunnites à une marginalisation qu'elles n'ont pas acceptée.

Il y a eu aussi l'illusion d'une intégration à la libanaise de ces Arabes sunnites : même si cela n'est pas écrit dans la Constitution, on a un président de la République kurde, un Premier ministre chiite et un président du Parlement sunnite et cette répartition est reproduite à tous les niveaux du pouvoir. Mais cela n'a pas marché : des accusations graves ont été portées à tort ou à raison contre les Arabes sunnites et, en 2011, le constat d'échec était manifeste. Les Arabes sunnites ont alors utilisé la rhétorique des « printemps arabes » contre le gouvernement et organisé des pacifiques manifestations de rue qui ont été réprimées dans le sang par l'armée. Celle-ci n'a pas hésité à utiliser l'artillerie lourde ! En même temps, plusieurs politiciens sunnites étaient contraints à l'exil après des accusations graves à leur encontre. En 2013, la communauté sunnite s'est ralliée aux

djihadistes d'autant plus volontiers que l'armée irakienne se comportait comme une armée d'occupation dans les zones sunnites.

Royaliste : C'est-à-dire ?

Pierre-Jean Luizard : Quant « l'État islamiste » est arrivé, l'armée irakienne était minée par la corruption et largement composée de soldats fantômes qui payaient leurs officiers pour ne pas être sur le terrain. Quand les djihadistes sont entrés à Mossoul presque sans utiliser leurs armes, ils ont été accueillis en libérateurs. C'est comme cela qu'un simple groupe salafiste a pu s'imposer sur un très vaste territoire. Contrairement à Al-Qaïda qui avait voulu imposer sa loi aux tribus, « l'État islamique » a eu en effet une politique très intelligente d'alliance avec les forces locales à qui les djihadistes ont officiellement rendu le pouvoir dans les villes conquises. Au fil du temps, ce marché entre « l'État islamique » et les forces locales s'est mué d'une labellisation en adhésion de plus en plus large : au début, le marché consistait à accepter la loi islamique et les ordres donnés par les djihadistes sur les comportements et les tenues vestimentaires. Ceci en contrepartie de la gestion des villes et des villages par les chefs de quartiers, les chefs de clans et les chefs de tribus - les tribus, aujourd'hui surtout citadines, constituant la base militaire de « l'État islamique ». L'immense majorité de la population sunnite a constaté une très nette amélioration des conditions de vie : forte baisse des prix grâce à la lutte contre la corruption, approvisionnement régulier des marchés, sécurité des personnes assurée par les milices locales. D'où l'adhésion d'une communauté sunnite qui n'avait pas d'avenir dans le système politique en place.

Royaliste : Le succès de « l'État islamique » s'explique aussi par une histoire

qui remonte à la Première Guerre mondiale...

Pierre-Jean Luizard : Oui. En juin dernier « l'État islamique » a détruit par bulldozer la « frontière Sykes-Picot » - du nom des accords secrets passés pendant la Première Guerre mondiale entre Français et Britanniques pour le partage du Moyen-Orient. Ces accords étaient en contradiction avec les promesses, parfois pour les mêmes territoires, faites au chérif Hussein de La Mecque, aux Kurdes, aux Arméniens... La Conférence de San Remo, puis celle de Lausanne a tracé les frontières artificielles que vous connaissez et défini des mandats sur la Syrie, le Liban, la Transjordanie. Selon un principe de soutien aux minorités, les Anglais ont soutenu les Arabes sunnites en Irak, les Français ont soutenu les chrétiens au Liban et ils ont divisé la Syrie historique en plusieurs entités. Je ne veux pas dénoncer un péché originel colonial mais il y a eu un vice de départ car les États dont j'ai parlé scindaient des régions historiques et, en l'absence de logique citoyenne, il y a eu des stratégies claniques, familiales, tribales pour s'emparer de l'État nouvellement constitué afin de profiter des avantages du pouvoir. Comme le disait Michel Seurat, « *l'État au Moyen-Orient, c'est une « asabiyya » qui a réussi* », autrement dit, c'est la stratégie de groupes minoritaires qui a dominé l'État. Après la fin des mandats, c'est par le jeu des *asabiyya* que le confessionnalisme est revenu comme on l'a vu en Syrie avec le clan Assad. Les États fondés après la Pre-



Pierre-Jean Luizard

mière Guerre mondiale n'ont pas été dictatoriaux par hasard : ils se sont offerts à des groupes particuliers au lieu de permettre l'émergence d'une citoyenneté partagée.

Nous voyons donc que, sur le temps long, « l'État islamique » parle à des communautés un langage qu'elles peuvent comprendre. C'est le cas en Irak dans la mesure où, sur le territoire irakien, trois États se font désormais face : l'État central qui ne représente plus que les partis chiites, le Kurdistan et « l'État islamique » qui a deux prétentions que n'avait pas Al-Qaïda : la proclamation d'un État, mais pas de ses frontières. On voit aujourd'hui que « l'État islamique » a créé une province qui réunit des territoires syriens et irakiens. C'est cette volonté de nier les États en place et leurs frontières au Moyen-Orient et bien au-delà qui rend « l'État islamique » très dangereux.

**Propos recueillis
par B. LA RICHARDAIS**

Pierre-Jean Luizard - « *Le Piège Daech : L'État islamique ou le retour de l'Histoire* », Coll. Cahiers libres, La Découverte, 02/2015, 100 pages, prix public : 12,99 €.

Conversations d'un péripatéticien

Régis Debray se promène en France et dans le monde, évoquant Port-au-Prince et les paysages de France, Joséphine Baker et Julien Gracq, Fidel Castro et les Petits Frères des pauvres sans jamais perdre son fil.

Autrefois, il y a bien longtemps, dans ce qui était encore l'école de la République, nous apprenions que les péripatéticiens étaient les disciples d'Aristote qui dialoguaient en se promenant. Nous songions en souriant aux péripatéticiennes sans savoir que ces jeunes femmes devaient être placées, dans l'échelle des valeurs morales, mille fois plus haut que les représentants de l'intelligentsia putassière qui se pressent dans les allées de tous les pouvoirs. Régis Debray, qui est fatigué de la littérature d'idées, appartient cependant à la vénérable école des promeneurs qui pratiquent avec bonheur l'art de la conversation, ici partagée avec des lecteurs. (1)

Une conversation allègre, riche de digressions, pimentée de souvenirs, au cours de laquelle Régis déclare avoir été « un sacré con » par la suite inscrit dans une certaine catégorie d'imbéciles. S'abaisserait-il pour susciter des témoignages d'admirable sympathie ? Non. Avoir partagé un temps la *muflerie réaliste* du courant maurassien permet de comprendre celui qui se souvient de sa muflerie marxiste. Et j'appartiens, comme Régis Debray, à ces imbéciles qui ont cru trop longtemps qu'on peut raisonner un dirigeant politique alors que son objectif est, à tous points de vue, de s'assurer le maximum de confort.

Cette lucidité tardive peut conduire au cynisme. Régis Debray, quant à lui, ne perd pas le fil. Son livre est celui des fidélités et des filiations - Victor Serge, Julien Gracq, l'Amérique latine, des peintres et des poètes... Les militants de la vieille génération aimeront les pages sur Sartre à Cuba, fort justement situé entre Platon en Sicile et Foucault en Iran : la bévée du philosophe qui fait entrer les pays dans ses concepts est de tous les temps. Mes camarades apprécieront l'opposition entre le militant, « *adossé à une collectivité* » et le rebelle qui est « *une figure solitaire, un soldat sans armée, une grenade dégoupillée, déconnectée de sa tranchée, coupée de ses buts pratiques, comme peut en susciter un âge ou être une personne, c'est n'être à personne, où le moi fait loi...* »

À l'opposé du rebelle des dîners en ville, il y a ces Petits Frères des pauvres que Régis s'en va visiter à Tours, où ils tiennent congrès pour réfléchir sur la fraternité en actes avec, sur la tribune, rien que des « jamais-vus à la télé » ! Très loin, trop loin de nous, il y a ce peuple de peintres qui vit en Haïti : « *massivement illettrés, enfermés dans un créole oral, ces paysans se protègent du désastre par la couleur. Ils*

vont droit à la poésie, sans s'arrêter à la prose du monde, et ce raccourci leur fait un langage. Quand les autobus, les « tap-tap », sont des retables ambulants, quand les plumes d'oiseau peuvent servir de pinceau et les cartons d'emballage de toiles, c'est que la peinture correspond à un besoin vital. »



Je retiens aussi deux **leçons de maintien**. Au président de la République qui communique debout derrière son « *lutrín en Plexiglas* », Régis Debray rappelle que le Christ au tympan de Moissac, le pharaon de Louxor, le Général en conférence de presse et Mitterrand sur sa photo officielle sont assis : « *telle est la position de majesté. On l'abdique quand on veut imiter Bush ou Obama.* » Pan sur le bec des communicants ! Et encore ceci à l'intention des chefs d'Etat et des ministres qui passent leur temps dans les avions : Vergennes et Talleyrand étaient plutôt des sédentaires alors que Napoléon, qui bougeait tout le temps, a conduit la France au désastre et très mal terminé sa carrière.

La France est au cœur du livre de Régis qui la trouve en goûtant un vin, dans la forme d'une ville et chez Joséphine Baker, Américaine naturalisée française, danseuse légendaire et agent secret de la France libre,

Croix de guerre et Médaille de la Résistance, qui participa à la Tricontinentale de La Havane en 1966 et qu'il nous faudra porter au Panthéon parce qu'elle est un des visages de la France. Il y en a d'autres. Dans notre République une et indivisible, Régis Debray distingue une *France élégance* qui est un esprit, c'est celle, droitière et libertine, de Watteau et de Jean d'Ormesson ; une *France souffrance* qui est un caractère, c'est celle de l'Affiche rouge et de l'Armée des ombres, de Bernanos, Péguy et Pierre Schoendorffer ; une *France enfance*, qui est une âme, c'est celle, rêveuse et anarchisante, de Brassens et de Truffaut ; une *France romance*, qui tient du rêve éveillé - celle de Romain Gary, d'Édith Piaf et du général de Gaulle, « *cascadeuse, fatigante, querelleuse, maniaco-dépressive et parfois mythomane* », tous défauts bien utiles dans les situations presque désespérées.

Ces personnalités toniques ne doivent pas nous inciter à faire les paons. Régis cite Stendhal évoquant une « *société française composée d'êtres secs chez lesquels le plaisir de montrer de l'ironie étouffe le bonheur d'avoir de l'enthousiasme.* » Ce n'est pas faux mais par les temps qui courent - des temps où l'on nous répète que la France n'est plus qu'une province de l'Occident - il est bon de rappeler sèchement aux gens d'en haut qu'il nous faut du régalien, de la liberté et des politiques qui respectent leur fonction. Sarkozy en vélo, Hollande en scooter, ça ne passe pas. Régis Debray dit, et fort bien, qu'à vouloir faire peuple on perd l'estime du peuple. Les éléments vélocipédiques et motorisés des hautes classes n'écouteront pas cet avis désintéressé. Nous gardons quant à nous l'idée que la France ne se laissera pas réduire à néant.

Bertrand RENOUVIN

(1) Régis Debray - « *Un candide à sa fenêtre, Dégagements II* », Gallimard NRF, 2014, 395 pages, 12/2014, prix public : 21 €.

Le testament intellectuel de J.-F. Mattéi

La rupture brutale de la disparition, l'an dernier, de Jean-François Mattéi, m'avait donné le sentiment du sort injuste jeté par le destin. Nous avions trop besoin de son intelligence pénétrante, de sa culture philosophique toujours aux aguets des pièges du présent, pour être si cruellement privés de sa vigilance et de sa lucidité. Mais je ne savais pas qu'il avait eu le temps de rédiger un dernier essai, où il concentrait lumineusement les lignes de force de son combat des dernières années. Le titre lapidaire de cet essai, *L'homme dévasté*, dit assez l'obsession et l'angoisse qui lui ont donné naissance. Le penseur, en charge de l'essentiel, ne s'élevait pas, par caprice d'esthète, contre l'esprit du temps. Il avait, ancré au plus profond de lui-même, l'idée d'un naufrage où se perdrait le plus précieux de notre héritage, avec le visage même de l'homme. Oh ! je sais bien qu'une pareille orientation suffit à classer un individu dans la catégorie maudite des conservateurs tournés vers le passé. Mais Jean-François Mattéi n'avait rien d'un passéiste. Il avait certes le goût de la culture reçue, mais c'était pour mieux la transmettre, dans la perspective de faire toujours fleurir la vie. Ce grand platonicien s'était toujours senti frère d'Albert Camus, communiant dans le même amour de la lumière méditerranéenne et le respect têtue de ce que c'est d'être un homme. S'il s'est battu jusqu'au bout, c'est parce qu'il voulait, comme Camus, susciter les recommencements fondateurs.

C'est ce qui l'incitait à revenir au roman inachevé et posthume *Le Premier homme*, dont il tirait une leçon inoubliable : « *Nous assistons, en cette nuit originelle, à l'apparition d'un premier commencement qui se poursuivra avec la recherche du père. C'est cette présence du père, celui par qui tout a commencé, qui permet au fils d'être le premier homme. Car l'humanité n'existe que par ce tissage de père et de fils, de parents et d'enfants, qui préluède à la construction d'un homme à travers l'architecture d'une culture.* » Les pages qui concluent le livre en dévoilent la véritable ambition. *L'homme dévasté* fait écho à *L'homme révolté*. Le contexte idéologique a certes complètement changé, mais l'intention est identique. Il s'agit de défendre l'homme de l'abîme où il risque de sombrer. Hier, le méditerranéen s'opposait à la démesure révolutionnaire et totalitaire. Aujourd'hui, son frère s'oppose à la démesure nihiliste qui, sans l'aide d'un appareil policier, s'en prend à la substance même de la personne. Substance ! Comme si le mot lui-même n'avait pas aujourd'hui une charge tout à fait péjorative, à l'égal de *l'essence*, son synonyme. Il n'y pas de pire reproche que celui d'*essentialiser*, c'est-à-dire de réduire à une notion figée un segment d'humanité qui serait ainsi privé de mobilité et de liberté. Mais on ne discerne pas en même temps qu'à se priver de la substance, c'est la consistance d'un être libre qu'on risque de faire exploser : « *Si la dissémination de l'être devient la règle de l'histoire, en l'absence d'une architecture qui articulait l'homme, selon le vœu de Kant, au monde et à Dieu, il ne reste qu'à saluer la mort de l'homme ou à préparer son extinction. Sans un principe qui éclaire l'humanité, comme la lueur d'une étoile appelle le regard, l'homme ne perçoit plus sur une terre dévastée que le désastre de sa condition.* »

Décidément, la conclusion de Jean-François Mattéi a presque une allure de manifeste, en résumant en quelques propositions

tout le parcours philosophique, rigoureux, référencé, toujours minutieusement proche des écrivains à qui il fait l'honneur de son désaccord. Oui, il en a à la *déconstruction*, dont Jacques Derrida s'est fait le théoricien, d'ailleurs circonspect et parfois incertain : « *La déconstruction a fêté le bal des adieux à tout ce à quoi l'homme s'était identifié dans son histoire. L'adieu à l'âme ; l'adieu au corps ; l'adieu au sujet ; l'adieu à l'œuvre ; l'adieu au monde ; l'adieu au sens ; l'adieu à Dieu enfin, qui sonne le glas des meurtriers. L'adieu à ce qui faisait la substance de l'humanité, cristallisée dans son idée, est en même temps adieu à l'humanisme et, en son cœur, l'adieu à la condition humaine. Rien ne semble résister au travail de la taupe qui a sapé les principes sur lesquels reposait la civilisation.* » Pour beaucoup, cette déconstruction est la condition même de la libération, d'une émancipation définitive de tout ce qui nous reliait au réseau inflexible de nos déterminations. Le motif le plus répétitif de ceux et celles, qui à la suite de Judith Butler ont voulu désasujettir des normes de la sexualité est bien celui de l'abandon des chaînes qui entravaient les minorités persécutées, en écho au *leitmotiv* général qui sonne la fin des discriminations. Mais comment entendre ces mots mêmes, quand vérité et justice ne signifient plus rien ? « *Jacques Derrida n'a poursuivi qu'un but : la déconstruction du langage en l'absence du sens. « Tout cela – Derrida l'a répété à satiété en l'appliquant à ses propres écrits – ne veut rien dire.* » Et si la déconstruction ne veut rien dire, c'est qu'il n'y a rien à dire de l'homme, du monde et de Dieu, ou d'une instance qui occuperait un centre d'où rayonnerait le sens. »



À l'inverse du geste définitif qui toujours donne la mort, toute la pensée s'est voulue constructrice, depuis les Grecs jusqu'aux grands penseurs modernes. Jan Patocka l'affirmait encore, alors qu'il luttait avec ses amis praguais contre les derniers soubresauts de l'oppression soviétique. En affirmant que « le souci de l'âme » était le trait dominant de la culture européenne, il avait en vue le déploiement d'un tel souci : « *La compréhension du monde en tant que monde par rapport à l'idée de vérité ; le souci de la communauté en tant que communauté par rapport à l'idée de justice ; et le souci de la compréhension de l'âme par rapport à l'idée de bien. Les trois soucis accordent l'âme au monde sur le mode de l'universel qui prend une forme organique.* » Le souci de l'âme engendre une œuvre véritablement architectonique, dont la mission est de créer une civilisation : « *Comme on construit une maison pierre par pierre, en fonction du plan voulu par l'architecte, on construit un homme signe après signe, en fonction d'un ordre imposé par l'éducation. C'est l'idée d'humanité qui, de façon visible ou secrète, conduit l'individu à devenir ce qu'il est, un homme, et non un insensé perdu sur une terre qui dérive loin de tous les soleils.* »

Qu'on me permette de clore cette défense et illustration de l'architectonique civilisatrice par une évocation : celle d'un Jean-François Mattéi hôte de ses amis royalistes de Marseille, s'asseyant devant son piano pour exécuter un morceau de ce jazz qu'il adorait. L'humaniste était le contraire d'un rabougri, contempteur de ses contemporains. Il adorait la vie et avait la certitude intime que la dévastation de l'homme n'était qu'une illusion passagère. L'homme poursuivrait la trame d'une œuvre, celle de sa propre humanité.

Gérard LECLERC

Jean-François Mattéi – *L'homme dévasté*, préface de Raphaël Enthoven, Grasset, 02/2015, 288 pages, prix public : 19 €.

L'aigle face au soleil

Aimé Richardt livre le portrait d'un Bossuet dans la France du Grand Siècle.

Ce n'est pas par hasard qu'Aimé Richardt a sous-titré son ouvrage sur Bossuet : *Conscience de l'Eglise de France*. Si sa réputation d'orateur nous est parvenue, son œuvre est parfois oubliée.

Jacques-Bénigne Bossuet naît le 27 septembre 1627 à Dijon, dans une famille de magistrats. Ses études se déroulent au collège des Godrans à Dijon, puis à Paris, au collège de Navarre. Il est reçu docteur en théologie le 16 mai 1652. Le 2 février 1662, encore simple prêtre du diocèse de Metz, Bossuet monte en chaire devant Louis XIV et la cour. Ce sermon précèdera de nombreux autres, ainsi que plusieurs oraisons funèbres. Celle d'Henriette-Marie de France – « *Madame se meurt, Madame est morte !* » – restera célèbre.

Le 13 septembre 1669, Bossuet reçoit sa nomination à l'évêché de Condom. Trop occupé, il s'en démet le 31 octobre 1671. En 1681, Louis XIV lui trouve un évêché plus proche de la cour : il demeurera « l'Aigle de Meaux ». L'aigle, un des oiseaux capable de voler face au soleil... Bossuet sera très présent dans son diocèse melunais. Aimé Richardt décrit un prélat non dépourvu de biens matériels. Il en fait usage sans ostentation. « *Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses et je puis peut-être me passer de beaucoup de commodités...* » affirme-t-il, avec cette « chute » savoureuse : « *mais... je perdrais plus de la moitié de mon esprit si j'étais à l'étroit dans mon domestique.* »

Dans l'affaire de la Régale (1) et celle des Quatre Articles (2) qui opposèrent Louis XIV au pape Innocent XI, Bossuet s'est affirmé comme le chef de file de l'Eglise gallicane face à Rome. Il ne recevra jamais le chapeau

de cardinal. Vis-à-vis des protestants, Bossuet était plutôt partisan de la persuasion. A Metz, il avait déjà rompu des lances avec les réformés. Sa *Réfutation du catéchisme de Paul Ferry*, pasteur calviniste, fut publiée en avril 1655. « *L'Eglise avait été redevenue à Bossuet de la conversion de Turenne, et c'est à Turenne qu'elle doit d'avoir publié, en décembre 1671, son Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique.* »

Le 22 octobre 1685, le décret de révocation de l'édit de Nantes est enregistré par le Parlement. Bossuet, invoquant saint Augustin, écrit : « *Les hérétiques... pourront se désabuser de leurs erreurs dans un examen qu'ils n'auraient jamais fait, s'ils n'avaient été contraints par l'autorité.* » Il fera pourtant de son mieux pour protéger les réformés de son diocèse.

En 1688 paraît la première édition de son Histoire des variations des Eglises protestantes depuis la Réforme de Luther. « *Il vivait à une époque où l'œcuménisme eût fait horreur...* », conclut l'auteur sur ce chapitre. Aimé Richardt clôt son ouvrage sur une citation du cardinal de Bausset : « *son génie le place au premier rang des hommes qui ont le plus honoré l'esprit humain dans le siècle le plus éclairé.* »

Alain SOLARI

(1) Régale : ensemble des droits que le roi de France avait sur les diocèses qui temporairement n'avaient pas d'évêque titulaire.

(2) Déclaration du clergé de France du 19 mars 1682 qui proclame l'indépendance du roi face à la papauté, la supériorité des conciles sur le pape...

Aimé Richardt – « *Bossuet, Conscience de l'Eglise de France* », Éd. François-Xavier de Guibert, 12/2014, 363 pages, prix public : 19,90 €.

Louvois

Certains personnages historiques trainent une mauvaise réputation. C'est le cas de Louvois (1641-1691) qui, comme tant d'autres, ne mérite sans doute pas le mal que l'on en a écrit.

Ce n'est pas à une réhabilitation que s'attèle Jean-Philippe Cénat, dans cette excellente biographie (1) du secrétaire d'État à la guerre de Louis XIV, c'est à un rééquilibrage. Il ne s'agit pas de défendre à n'importe quel prix et avec maintes circonvolutions, un personnage controversé à très juste titre.

François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, est d'abord le double produit d'une famille et d'un milieu social. C'est le troisième Le Tellier à occuper le poste enviable de secrétaire d'État de la Guerre. Après de solides études, son père l'a formé sur le tas, il ne pouvait avoir de meilleur formation. Il appartient à ce milieu issu de la bourgeoisie et pour qui le service du roi et de l'État a été le tremplin pour entrer dans la noblesse. Cela lui a valu, comme à tout ceux qui comme Colbert étaient issus de la haute bourgeoisie, un solide mépris de la part de la haute noblesse, une jalousie des bourgeois et de très vives inimitiés.

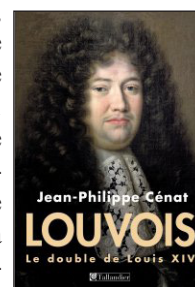
Ajoutons que le caractère du personnage a peu aidé à ce qu'il fut apprécié. Hautain, cassant mais aussi exigeant, travailleur, excellent organisateur, il est le père de la logistique qui permit à la première armée d'Europe de fonctionner dans de bonnes conditions. Capables de s'en-

tourner de gens compétents et parfois difficiles, tel Vauban, il est aussi capable d'écouter, d'être influencé voire même de changer d'avis sans inutiles contorsions psychologiques. Sa politique, novatrice, en heurta beaucoup, notamment parmi les militaires qui regimbèrent à son autorité et à sa manière toute personnelle, la gestion des campagnes de son cabinet versaillais, de conduire les conflits. Sa proximité avec le roi achève de le déconsidérer aux yeux de beaucoup, notamment à ceux de Saint-Simon - autant immense écrivain que grand menteur.

Cet ouvrage excellemment documenté et d'une lecture particulièrement agréable nous permet d'entrer dans le détail du fonctionnement d'un secteur qui fut durant tout le règne de Louis XIV d'une importance fondamentale. Il permet aussi d'éclairer les relations exactes de Louvois tant avec le roi qu'avec un Colbert dont il n'était pas tant ennemi qu'on l'a longtemps laissé croire. Un livre à lire pour savoir et comprendre une période, une politique et les hommes qui la menèrent.

Pascal BEAUCHER

(1) Cénat Jean-Philippe – « *Louvois, le double de Louis XIV* », Tallandier, Paris, 2015, 512 pages, prix franco : 25,90 €.



Actualités de la Nouvelle Action Royaliste



Congrès de la NAR

Le Congrès annuel de la Nouvelle Action royaliste se tiendra les **11 et 12 avril 2015**.

Rappelons que tous les adhérents de la NAR peuvent participer au Congrès et au travail des commissions.

Bonne occasion pour ceux de nos lecteurs qui voudraient s'impliquer plus à fond dans notre action **d'adhérer à la NAR** (formulaire envoyé sur simple demande ou télécharger sur notre site Internet).

Les thèmes retenus pour cette année sont,

d'une part « L'Enseignement de l'histoire »

et, d'autre part, « La Planification ».

Outre le travail sur ces thèmes, le Congrès doit également approuver la ligne politique du mouvement pour l'année à venir telle qu'elle sera formulée dans la Déclaration de politique générale proposée par le Comité directeur.

Merci de noter ces dates sur vos agendas.

Première liste des souscripteurs de 2015

Annie Le Bourvellec 50 €
Jean-Marie Mathieu 40 €
M. Conterno de Selymbria 50 €
Marcel Conche 50 €
Jean-Marie Tissier 10 €
Pierre-Yves Bouquet 150 €
Xavier Cheneseau 10 €
Henri Houzet 50 €
André Bacquet 25 €
Denis Guillo 40 €
Louis de Frotté 20 €
Alain Solari 150 €
Jacques Roué-Daéron 20 €
Christian Merveilleux 50 €
Jean-Philippe Amboise 16 €
Jean Dauvergne 50 €
Christophe Barret 200 €.

Total pour cette liste : 981,00 €

MERCREDIS DE LA NAR

À Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos amis et sympathisants dans nos locaux (38 rue Sibuet Paris 12^e) pour un débat avec un conférencier, une personnalité politique ou un écrivain.

Accueil à partir de 19 h 30. Entrée libre, une participation aux frais de 2 € est demandée. La conférence commence à 20 h précises et elle s'achève à 22 h. Une carte d'Abonné des Mercredis annuelle (12 euros) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir le programme des conférences.

Après la conférence, à 22 h, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 7 euros).

Mercredi 1er avril :

Professeur de science politique à l'Université Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, **Laurent BOUVET** est l'auteur de nombreux ouvrages dont *Le Sens du peuple*, *La gauche, la démocratie, le populisme* qu'il nous avait présenté en 2012. Dans un nouveau livre, il s'inquiète d'un malaise qui s'exprime de diverses manières et de façon spectaculaire par la progression du Front national. **L'insécurité culturelle** affecte de très nombreuses catégories de la population : les chômeurs et les travailleurs précaires mais aussi les citoyens bien intégrés qui se sentent menacés de déclassement, les Français d'origine étrangère mais aussi les étrangers récemment immigrés.

Cette insécurité culturelle est provoquée par la crise économique, par la manière dont les Français vivent la mondialisation, l'europhobie, l'immigration, la menace islamiste et par la perception de la différence ou de l'opposition entre le « haut » et le « bas » de la société.

Comment répondre à cette angoisse ? Laurent Bouvet ouvrira des perspectives qui inspireront notre débat.

Mercredi 8 avril :

L'actualité récurrente des prisons laisse parfois dans son traitement une impression de sensationnalisme et de superficialité, alors même qu'il s'agit d'un service public de l'Etat confronté à de fortes évolutions juridiques, économiques, sociologiques... La gestion des islamistes en détention, actuellement mise en exergue, n'en est qu'une parmi bien d'autres.

Directeur de prison et syndicaliste, **Jean-Michel DEJENNE** viendra nous exposer quelques-unes des **problématiques pénitentiaires dans la France d'aujourd'hui**.

SOUSCRIPTION 2015

Ne nous oubliez pas !

<http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

Profession : Date de naissance :

Adresse Internet :

souscrit un abonnement de :

() trois mois (20 €) () six mois (30 €) () un an (50 €) () soutien (120 €)

() abonnement annuel de soutien en PDF (50 €) () abonnement annuel en PDF (40 €)

Royaliste, 38 rue Sibuet - boîte no 13 - 75012 Paris

Brumes et brouillards



La campagne électorale a laissé une impression de flou que le premier tour n'a pas dissipé. Les électeurs sont appelés à désigner des conseillers départementaux dont les compétences seront précisées dans une loi... qui sera votée dans **trois mois**. Ce choix dans le brouillard n'a pas étonné grand monde car les chefs de parti et les médias avaient décidé de faire de ce scrutin local un enjeu national. Pour Nicolas Sarkozy, le premier moment de la reconquête. Pour l'Élysée-Matignon, la mobilisation de la gauche face au Front national. Pour Marine Le Pen, l'implantation locale et l'installation dans le paysage politique comme « premier parti de France ».

Au soir du 22 mars, les résultats encore imprécis semblaient irréels puisqu'ils étaient interprétés en fonction de sondages qui permettent aux vaincus de dire qu'ils ont fait mieux que prévu. Cette technique, empruntée aux notes de conjoncture économique, a permis de relativiser la défaite du Parti socialiste et de réduire la portée de la victoire du Front national - qui, quoi qu'on en dise, va réussir à s'implanter localement tout en continuant à engranger des voix. Et puis il y a Nicolas Sarkozy, qui renaît, triomphe et joue les modestes. Comme ses rivaux, c'est l'échéance de 2017 qui l'obsède.

La campagne présidentielle est certes commencée mais cette évi-

dence ne nous permet pas de sortir du brouillard. Sur ce fragment de réel, chacun prend la pose.

Nicolas Sarkozy attaque un socialisme qui n'existe plus et une extrême gauche en déroute ; il reprendra contre le Front national toutes les formules démagogiques qui lui paraîtront nécessaires sans voir que le parti de Marine Le Pen n'est plus celui de 2007 ni même celui de 2012. Bien entendu, ce déjà vieux sabreur nous dira le moins possible que son programme est la perpétuation de l'ultra-libéralisme par tous les moyens.

François Hollande et Manuel Valls jouent aux républicains contre l'extrême droite. Après leur adhésion complète à l'ultra-libéralisme et tout en parachevant la trahison éhontée de leur électorat, les prétendus socialistes n'ont d'autre choix que de se présenter comme l'ultime rempart face à l'extrémisme. Nous sommes, là encore, dans les brumes de l'illusion. Les « républicains » autoproclamés de la gauche ont participé avec les « républicains » de la droite à l'installation d'un régime oligarchique ; leur tactique de « défense républicaine » vise un parti qui n'a pas l'intention de sortir de la légalité, à l'opposé des ligues de l'entre-deux-guerres.

Cette posture républicaine est d'autant plus dérisoire que les condamnations morales et les allusions historiques des « socia-

listes » n'ont jamais empêché la progression du Front national.

Marine Le Pen n'est pas en reste, malgré les apparences. Il est vrai qu'elle engrange, et continuera de le faire. Mais sa prospérité électorale tient à la nature de son parti, qui est moins extrémiste que protestataire. Le Front national tient tous les discours qui lui rapportent des voix. Ceux qui s'indignent de le voir récupérer tout ce qu'il peut à gauche et à droite ne l'empêcheront pas de tirer de belles rentes électorales des malheurs de la patrie.

Ce faisant, le Front national est dans la contradiction : il attaque la classe politique selon une stratégie purement politicienne. Cela fonctionne tant qu'on ne veut pas du pouvoir. Mais, avec Marine Le Pen, ce parti protestataire s'annonce parti de gouvernement. Gouverner, si l'on veut sortir de la « gouvernance » sous l'égide de Bruxelles, Berlin et Washington, c'est décider. La rectitude politique, c'est de publier ses choix et d'indiquer les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Si Marine Le Pen annonce ses choix, elle divise son parti et fait fuir une partie de ses électeurs. Si elle continue à promettre à tout-va, en faisant croire qu'une fois élue à la présidence de la République, tout s'arrangera, elle ment, au moins par omission, à ses électeurs. Plus le Front national avance vers le pouvoir, plus il creuse cette contradiction. Pour la résoudre, il faudrait que Marine Le Pen reprenne **l'impulsion gaullienne** dans le respect rigoureux de la Déclaration de 1789 et du Préambule de 1946.

Elle préférera sans doute le confort protestataire, repoussant à sa victoire personnelle les choix décisifs. Elle sera alors le jouet des rapports de force qu'elle promet implicitement de maîtriser.

Bertrand RENOUVIN